

Image not found or type unknown



exécution 20 ans après le jugement de divorce, est ce possible

Par **verlande**, le **17/04/2009** à **06:10**

BONJOUR, pouvez vous me dire si un jugement de divorce sur consentement mutuel, qui a été prononcé il y a 20 ans, qui n'a jamais été signifié , qui n'a jamais été retranscrit à l'état civil, et dont l'un des époux est décédé, peut être exécuté maintenant, (la formule exécutoire a été apposée en 2009), . Le décès de l'époux est mentionné en marge des actes d'état civil. je vous remercie pour vos réponses.